

Victime de discrimination raciale, elle se retrouve accusée de racisme !

Par courrier du 20 novembre 2016, le DIECCTE de Guyane a saisi la ministre d'une demande de sanction disciplinaire de niveau 3 à l'encontre de Mme Henriette Henry, contrôleuse du travail en section en Guyane, devenue récemment ITS. L'agente, par ailleurs représentante du personnel CGT, risque une rétrogradation ou une suspension de 3 mois à 2 ans. Le Conseil de discipline doit se tenir le 28 mars prochain. Il est reproché à Mme Henry d'avoir tenu des propos de nature raciste, d'avoir porté atteinte à la dignité de ses fonctions, enfin d'avoir violé son devoir de réserve, son obligation de neutralité et son obligation déontologique de dignité.

Le 14 octobre 2016, Mme Henry passant devant le bureau d'une collègue s'est entendue traitée de « négresse ». Elle a rappelé à cette agente qu'elle était « chez elle » en Guyane, puis a éclaté en sanglots dans le service. Humiliée, désorientée, et bafouée dans sa dignité, l'agente a crié sa souffrance accumulée depuis tant d'années. La veille, alors qu'elle revenait d'un arrêt maladie de 9 mois, elle avait reçu un courriel extrêmement agressif émanant de cette même personne qui se termine par « *t'es pas foutue de réussir le grade d'Inspecteur, reste à ta place* ».

Les faits reprochés à Mme Henry ne sont nullement fautifs. Oui Mme Henry est chez elle en Guyane, et elle a le droit de le dire ! Non cela ne constitue pas une discrimination à l'encontre de sa collègue blanche, qui venait par ailleurs de l'agresser, et qui avait déjà été rappelée à l'ordre pour son comportement par la hiérarchie. Non on ne peut reprocher un manquement à son devoir de réserve et ses obligations de dignité et de neutralité, ou encore une atteinte à la dignité de ses fonctions, à une agente injuriée et agressée, qu'on pousse à bout alors qu'elle rentre de congé maladie.

Cet épisode n'est nullement isolé. Affectée depuis près de 17 ans dans les services, Henriette subit en effet depuis son arrivée en Guyane des agissements répétés de harcèlement moral discriminatoire : propos vexatoires, courriels humiliants, placardisation... en raison de ses engagements syndicaux ! Elle a d'ailleurs déjà porté plainte. Mais notre camarade est également victime de discrimination raciale comme le révèle l'événement du 14 octobre 2016.

La CGT TEFP tient tout d'abord à manifester tout son soutien à Henriette et se scandalise que cette dernière soit traduite devant le conseil de discipline pour des faits non fautifs.

Nous ne pouvons accepter que les victimes de discrimination soient ainsi traitées. Nous dénonçons le procédé qui consiste à reprocher à une personne d'avoir commis les agissements dont elle est la victime !

Nous nous insurgons contre cette convocation qui constitue un véritable déni de justice, où la victime se retrouve dans le rôle de l'accusée !

Venant après d'autres affaires mises à jour ces derniers mois au sein de notre ministère, ces faits viennent rappeler à toutEs que, derrière le label diversité que le ministère se targue d'avoir obtenu ou les négociations en cours sur la prévention des discriminations, de nombreux agents sont, au quotidien, victimes de discriminations.

LA CGT TEFP exige l'annulation du conseil de discipline.

**Nous appelons tous les agents à se rassembler
le mardi 28 mars 2017 à 14 heures à la DRH des ministères sociaux
14 avenue Duquesne à Paris (M° Ecole militaire)
Ce rassemblement aura lieu sur chèque syndical**